

Un service à votre disposition

Patrice Manfredi // 06.08.27.98.30
pmanfredi@enghien95.fr

Christine Wivincova // 01.34.28.46.23
cwivincova@enghien95.fr

Guillemette Baccon // 01.34.28.42.11
gbaccon@enghien95.fr

Retrouvez l'actualité
et informez la ville

sur le site de la ville
www.enghienlesbains.fr

sur le compte Facebook
Enghienlesbains



Directeur de la publication : Patrice Manfredi
Service Animation - Vie Associative et Relations Européennes
Mairie d'Enghien les Bains // 57, rue du Général de Gaulle

LETTRE AUX ASSO- CIATIONS

Edition Automne 2018

EDITO

Bénévoles,

Soyez remerciés de votre dévouement, de votre disponibilité, de vos engagements responsables, de votre « Passion Associative », de votre souci pour trouver vos remplaçants car, il est difficile de trouver des volontaires.

De nouveaux éléments de formation au bénévolat vous sont proposés dans cette lettre aux associations.

Proposez à vos adhérents de franchir le cap de consommateur à acteur.

Expliquer la satisfaction de donner, d'accompagner dans la vie associative.

Privilégions nos rendez-vous : journée des associations, forum, Marché de Noël, le moyen ensemble pour notre cité, de nous enrichir de nos différences, de partager et d'échanger sur les différentes actions et animations associatives.

Dernier rendez-vous 2018, le marché de Noël.

Solidarité pour tous. Présents pour aider et soutenir.

Monsieur Philippe Sueur et l'équipe municipale sont fiers de vos engagements pour représenter notre ville.

Nous vous soutenons et croyons en votre loyauté envers le citoyen pour lui proposer les activités que chacun aspire.

Belle et heureuse année associative, familiale et solidaire 2019.

Patrice Manfredi
Maire Adjoint

Chargé des animations, de la politique associative
et des Relations Européennes

A L'AFFICHE – MONDE ASSOCIATIF



MUSIQUE CLASSIQUE

Vendredi 14 décembre à 20h30
Centre des Arts

Le Festival Musical d'Automne des Jeunes Interprètes revient pour sa 32ème édition.

La soirée de clôture du FMAJI se tiendra pour la première fois au Centre des arts avec l'orchestre Pasdeloup dirigé par Julien Leroy.

Inscriptions : 01 34 10 85 59

DON DU SANG

Samedi 15 décembre à partir de 12h00
Groupe scolaire Ormesson
11 boulevard d'Ormesson



Proposé par l'établissement Français du Sang et l'Association des Donneurs de Sang bénévole.

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers... Les besoins en produits sanguins sont quotidiens et ont fortement augmenté au cours des quinze dernières années.

Renseignements :

www.dondusang-valleedemontmorency.fr

A L’AFFICHE – MONDE ASSOCIATIF



BOURSE AUX JOUETS

Dimanche 2 décembre de 9h00 à 18h

Salle des fêtes

Inscriptions : delegation95@enfantsdumekong.com

06 29 23 64 27

TELETHON



Vendredi 7 de 18h à 21h

Vente de chouquettes et de gadgets

Samedi 8 décembre de 10h à 20h

Vente de chouquettes et de gadgets

Samedi 8 décembre de 14h à 19h

Balade en ville à bord d’un petit train touristique en partenariat avec l’Office de Tourisme (un départ toutes les heures). Un vin chaud ou chocolat chaud sera offert par Alain Bernard, partenaire du Lions Club.

Tarifs du petit train : 3 € / 2 € (- 12 ans) /
Gratuit (- 3 ans).

Village d’Enghien les Bains

Place Schuman

Tel : 01 34 12 41 15

A L’AFFICHE – MONDE ASSOCIATIF

SOIREE JEUX DE SOCIETE

Les 7 et 21 décembre à 19h30

Espace du lac – 93, rue du Général de Gaulle



Le Centre Culturel François Villon s’associe à la boutique TOTEM pour vous proposer des soirées au sein desquelles vous pouvez venir jouer en famille ou entre amis aux jeux de société tendances et ceux récemment sortis.

RenselgNements : 01 34 12 85 89

CONCERT DE NOEL

Le 9 décembre à 15h00

Eglise



Les 120 choristes des Voix du Lac et du Choeur du Relais donneront un concert de Noël au profit de l’association Arc-en-Ciel Enfance qui œuvre pour les enfants de l’Hôpital de la Croix Rouge de Margency.

Au programme : des airs classiques, des airs traditionnels de des chansons de Noël, sous la direction musical d’Annick Mamakopoulos.

Renseignements 06 89 46 96 83

ACTUALITES : comprendre et pallier le turnover de bénévoles

Comprendre les raisons du départ

Avant tout chose, l'association se doit d'analyser le départ de ses bénévoles. Des départs, il y en a toujours, c'est un cycle. Cependant, s'il y a des départs massifs ou si les nouveaux bénévoles partent systématiquement au bout de quelques temps, cela peut-être le signe d'un dysfonctionnement en interne.

Dans ce cas, essayez de réfléchir à votre procédure d'accueil et d'intégration des bénévoles : quelle est votre procédure ? Qu'est ce qui fonctionne ? Qu'est ce qui pourrait être amélioré ?

Conseils :

- **Entretenez-vous avec les bénévoles qui quittent l'association.**

Si vous ne pouvez pas le faire de vive voix, envoyez-leur un questionnaire. Expliquez-leur que vous avez besoin de quelques éléments pour comprendre les raisons de leur départ et, vous permettre de vous améliorer.

- Quelles sont les raisons de votre départ ?
- Vous sentiez-vous bien intégré ?
- Avez-vous des suggestions pour nous aider à dynamiser l'équipe ?

Sondez les nouveaux bénévoles :

- Vous êtes-vous senti bien accueilli et accompagné ?
- Y a-t-il des éléments que nous aurions pu améliorer pour favoriser votre intégration ?

POUR INFO

GRATUIT - Retrouvez « **Le guide du dirigeant d'association** » sur

www.openasso.org/articles/29590-le-guide-du-dirigeant-d-association-edition-2018

CADRE DE VILLE

Vous avez un projet pour Enghien ? La ville vous aide à le réaliser



QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout Enghiennois de plus de 15 ans peut déposer un projet au budget participatif. Pour cela, rendez-vous sur le site Internet de la ville. Le dépôt s'effectue exclusivement en ligne. À vous de jouer et de nous dire ce que vous feriez pour votre quartier (nord, sud, centre-lac) avec 33 000 euros.

Habitants, commerçants, associations de quartier, vous êtes nombreux à vous être exprimés lors des rencontres citoyennes du mois d'octobre. Les grands enjeux de territoire et les problématiques du quotidien étaient au cœur d'échanges constructifs et argumentés à l'occasion de trois réunions conviviales au sein des quartiers de la ville. Une demande de concertation s'est exprimée,

d'association aux projets qui façonnent l'image de la ville et c'est tout l'objet du budget participatif de 100 000 euros qui sera mis en place dès 2019 et pour lequel vous aurez à faire connaître les travaux et aménagements paysagers ou de voirie, démarches de développement durable, actions de solidarité qui selon vous seront utiles au bien-vivre ensemble à Enghien-les-Bains.

LE CALENDRIER

DU 15 NOVEMBRE 2018 AU 13 JANVIER 2019

Je dépose mon projet. À partir de mi-janvier toutes les idées seront étudiées par les services de la ville, chargés d'évaluer leur faisabilité technique et financière. Cela permettra de ne conserver que les projets éligibles. Seront écartés tous les projets événementiels, la ville étant déjà très en pointe sur le sujet. Un comité de sélection composé du maire, de trois élus de la majorité et d'un élu de l'opposition se réunira alors pour valider les projets qui seront soumis au vote du public.

FIN MARS 2019

Présentation publique des projets retenus. C'est l'occasion pour vous de présenter et de défendre votre projet auprès des Enghiennois et de les convaincre de l'intérêt de votre idée pour leur quotidien. L'ensemble des projets sera alors présenté sur le site enghienlesbains.fr pour que chacun puisse en prendre connaissance et se faire une opinion.

MAI 2019

Aux urnes, citoyens ! Pour être réalisés, les projets doivent obtenir l'adhésion des Enghiennois. Par voie numérique, tout au long du mois de mai, toujours sur le site de la ville, vous pourrez élire le projet qui vous semble le plus pertinent. Un ordinateur sera mis à disposition à l'accueil de l'Hôtel de ville pour les Enghiennois ne possédant pas de connexion internet.

JUIN 2019

Début juin, les projets lauréats seront connus. Les services de la ville prendront le relais pour leur réalisation. Le site internet et le magazine Reflet vous permettront de suivre l'avancée des travaux.



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN - CEC

Qu'est-ce que c'est ?

Le Compte d'engagement citoyen est un nouveau dispositif intégré au Compte personnel d'activité (CPA) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir.

Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité et bénéficier de droits à formation financés par l'Etat en reconnaissance de leur engagement.

Qui est concerné ?

Ce dispositif s'adresse à certains responsables bénévoles associatifs.

Des conditions de mission et de durée sont exigées. Sont éligibles les bénévoles membres de l'instance de direction d'une association (conseil d'administration, bureau ...) et les bénévoles qui encadrent d'autres bénévoles.

Ils doivent avoir consacré à leur bénévolat au moins 200 heures dans l'année, dont au moins 100 heures dans la même association.

Quels sont les droits à la formation ?

Les bénévoles éligibles, actifs ou non, pourront se voir allouer un forfait en euros, utilisable pour s'inscrire à des formations dès 2019.

Pour les actifs (salarié, demandeur d'emploi, agent public, indépendant), ce forfait s'ajoute aux droits à formation acquis sur leur compte personnel de formation pour les formations qui les intéressent.

Les droits acquis peuvent être utilisés pour suivre une formation spécifiquement destinée aux bénévoles et volontaires en service civique pour leur mission.

Ils peuvent également être utilisés pour :

- Une formation professionnelle sanctionnée par une certification, une attestation ou une habilitation reconnue par le code du travail (L.6323-6 du code du travail)
- Une action permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- Un bilan de compétences
- Une préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire
- Une action de formation d'accompagnement ou de conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises

Côté pratique : comment faire ????

L'activité de bénévole étant inconnue de l'administration, le bénévole doit la déclarer s'il est intéressé par le dispositif.

Cette déclaration s'effectue par voie dématérialisée sur le compte bénévole

www.associations.gouv.fr/compte-benevole.html

Vous pouvez transmettre autant de déclarations que d'associations éligibles dans lesquelles vous êtes investi.

En 2018, la déclaration est possible jusqu'au 30 décembre 2018. A compter de 2019, le bénévole pourra déclarer son activité de l'année précédente jusqu'au 30 juin de chaque année.

Sa déclaration est automatiquement transmise au dirigeant de son association qui se sera désigné comme « valideur CEC » (Un seul membre du conseil d'administration ou du bureau ou de la direction) peut être désigné « valideur CEC » sur le « compte association » : www.associations.gouv.fr/valideur-cec
Le dirigeant attestera de l'éligibilité du bénévole le 31 décembre de chaque année au plus tard.

Le bénévole doit s'assurer qu'un dirigeant de l'association est bien identifié sur le « compte association » de son association afin de valider sa déclaration.

Le cas échéant, les droits sont crédités en début d'année sur le compte d'engagement citoyen du déclarant.

Pour consulter les droits à formation acquis :

www.moncompteactivite.gouv.fr

Pour consulter la liste des formations :

www.moncompteactivite.gouv.fr

réf juridiques : sur le compte d'engagement citoyen : art L. 51 51-8 du code du travail et suivants. Sur les formations éligibles : art L.6323-6 du code du travail

références : le compte d'engagement citoyen - Ministère de l'éducation nationale

PETITS CONSEILS...d'Open Asso

Quelques conseils pour faire décoller les adhésions de votre association

Les astuces pour **booster vos adhésions à la rentrée** avec 3 étapes clés :

- Faire la promotion de votre campagne d'adhésions
 - Mettez à jour la page d'accueil de votre site internet
 - Relancez vos anciens adhérents
 - Appuyez-vous sur des ambassadeurs et équipez-les
 - Relayez l'information sur vos réseaux sociaux
 - Organisez un pot de rentrée
 - Appuyez-vous sur les réseaux d'associations

- Faire passer le pas de l'adhésion
 - Expliquez les avantages liés à l'adhésion
 - Proposez différents tarifs
 - Proposez un tarif préférentiel avant une date précise
 - Récompensez vos premiers adhérents
 - Considérez l'adhésion comme un don et émettez des reçus fiscaux
 - Modernisez votre système d'adhésion

- Chouchouter vos adhérents
 - Envoyez-leur un mail de remerciement
 - Connaitre vos adhérents

INTERNET

Aujourd'hui, internet est de loin le premier moyen de chercher de l'information. Le **site, le blog ou le compte Facebook de votre association est l'un de vos principaux atouts de communication.**

Si vous êtes correctement référencé, il y a des chances que vous constatiez **un nombre important de visites sur votre site** - n'hésitez pas à aller jeter un œil sur votre session Google Analytics afin d'avoir une idée du nombre des fréquentations de votre site.

Ne passez pas à côté de l'opportunité de faire la **promotion de votre campagne d'adhésion sur votre site** : le temps de votre campagne d'adhésion, mettez cette information "à la une" de votre site.

Autre idée : **faites témoigner d'anciens adhérents**, ou ceux qui ont été les premiers à renouveler leur adhésion cette année.

Vous pouvez également **mettre en avant les différentes activités** auxquelles les adhérents ont accès tout au long de l'année en rejoignant votre association.

Outre Facebook, en fonction de votre type d'association et de votre cible privilégiée, d'autres réseaux sociaux peuvent évidemment être intéressants. Ainsi, les associations professionnelles investiront sans doute LinkedIn, de même que les associations d'anciens élèves.

Pour le premier événement de l'année, n'hésitez pas à créer un événement Facebook et demander à vos ambassadeurs de le partager largement.

Appuyez-vous sur les réseaux d'associations

De nombreux réseaux associatifs existent et peuvent être un **relai intéressant** pour faire connaître la campagne d'adhésion de votre association. Regardez si ces différents acteurs ont également une [newsletter](#), un site internet ou une présence sur les réseaux sociaux, aucun de ces canaux n'est à négliger pour vous faire connaître !

Connaissez vos adhérents

Evidemment, la première chose à faire pour connaître vos adhérents est de paramétrer les informations obligatoires et facultatives à renseigner afin d'enrichir votre base de données.

Outre ces informations, un sondage est un bon moyen de connaître vos nouveaux membres, leurs attentes et leurs envies pour l'année qu'ils vont passer au sein de votre association.



La plateforme qui a pour objectif de proposer toujours plus de services aux responsables associatifs.